

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 008-570/11/BC

■ Cession onéreuse à la Ville de Marseille d'une parcelle de terrain déclassée du domaine public communautaire rue Raymond Teisseire à Marseille 8ème arrondissement

DUF 11/7037/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Conseil Municipal de la Ville de Marseille, en sa séance du 9 juillet 2009, a approuvé l'opération de reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords, conforté par la candidature à l'organisation de l'Euro 2016, dont le cahier des charges appelait les villes françaises à se doter d'équipements de grande qualité.

Le projet prévoit la transformation des abords du stade afin de mieux l'intégrer dans la Ville s'accompagnant de programmes immobiliers.

La Ville de Marseille a sollicité la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour acquérir l'une des emprises nécessaire à la construction de trois puits de ventilation alimentant le parking souterrain de l'immeuble accompagnant un programme d'aménagement des abords du stade Vélodrome.

**Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011**

S'agissant de domaine public de voirie, un déclassement était nécessaire après enquête publique celui-ci a été approuvé par délibération.

La bande de terrain déclassée ainsi cédée conforme à l'avis de France Domaine concerne donc une partie du trottoir le long du boulevard Raymond Teisseire d'une superficie de 116 m² environ.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008, portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du 27 juin 2011 de la Ville de Marseille
- L'avis de France Domaine ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la cession à titre onéreux d'une bande de terrain déclassée du domaine public permettra à la Ville de Marseille la reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords pour la construction de trois puits de ventilation alimentant le parking souterrain de l'immeuble.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel Marseille Provence Métropole s'engage à céder à la Ville de Marseille à titre onéreux une bande de terrain de 116 m² située rue Raymond Teisseire, pour un montant de 17 400 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est autorisé à signer ce protocole et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

La recette correspondante sera inscrite au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Sous Politique C 130 – Nature 775 – Fonction 824.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
Et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI